

# Comité Local d'Information et de Concertation

## Raffinerie Total France et Rhône Gaz - Feyzin (69)

Réunion n°5 (exceptionnelle) du 16 mars 2012

Salle du conseil municipal, mairie de Feyzin

### **Personnes présentes, membres du CLIC :**

#### **Les membres du collège «administrations» :**

- Josiane CHEVALIER, secrétaire générale de la préfecture du Rhône,
- Jean-François BOSSUAT, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes, chef de l'Unité Territoriale du Rhône (DREAL / UT 69),
- Bruno DEFRANCE, Direction Départementale des Territoires du Rhône, responsable du service planification, aménagement et risques, (DDT/UT 69 /SPAR),
- René CHARRA, directeur adjoint inspectant, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
- Pascal MEYGRET, chef de groupement territorial, Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône (SDIS 69),

#### **Les membres du collège «collectivités territoriales» :**

- Yves BLEIN, maire de Feyzin,
- Henri DOLMAZON, Adjoint au maire d'Irigny,
- Jean PAYCRIEN, adjoint au maire de Vernaison,

#### **Les membres du collège «riverains» :**

- Daniel GADOUD, représentant les riverains de Feyzin,
- Jacques GEOFFROY, représentant les riverains de Feyzin,

#### **Les membres du collège «exploitants» :**

- Jean-Claude TANTARDINI, chef de centre Rhône Gaz,
- Jean-Pierre PONCIN, directeur de la raffinerie Total,
- Jean-Charles MARIOTTI, responsable Environnement, Sécurité, Inspection Qualité de la raffinerie TOTAL,

#### **Les membres du collège « salariés » :**

- Abdelkader ALLALI, membre du CHSCT Rhône Gaz,
- Thierry TORDJMAN, secrétaire du CHSCT Total,
- Laurent PRADELLE, élu du CHSCT Total,
- Xavier VACHON, élu du CHSCT Total

#### **Assistaient également à la réunion :**

- Ghislaine GUIMONT, DREAL / UT 69, coordination de la cellule risques,
- Mohamed SEGHROUCHNI, inspecteur, DREAL / UT 69,
- Ivan SUJOBERT, inspecteur, DREAL / UT 69,
- Jean VILLIEN, Grand Lyon, chef du service Ecologie et Risques,
- Emmanuel BRUN-PICARD, adjoint au maire de Vernaison,
- Gérard BERNE, SPIRAL, secrétariat du CLIC.

#### **Etaient excusés :**

- Jacqueline VOTTERO, conseillère générale du canton de Saint-Fons,
- Pascal LACOMBE, riverain de Feyzin
- Serge PERRIN, adjoint au maire de Saint-Fons,
- Valérie FORMISYN, ARS,
- Olivier DUFFY, membre du CHSCT Rhône Gaz,

## Accueil

**Mme Josiane Chevalier, secrétaire générale de la préfecture et M. Blein, maire de Feyzin,** accueillent les participants à 14h. Mme Chevalier indique que lors de la dernière réunion du CLIC, le 13 janvier 2012, il a été acté que cette instance se réunirait de nouveau pour décider d'une tierce expertise des compléments d'études de dangers proposés par la raffinerie Total France de Feyzin. Un cahier des charges a été élaboré par la ville de Feyzin et la Communauté urbaine de Lyon.

L'ordre du jour sera consacré à l'examen du projet de cahier des charges et à la décision du CLIC sur la suite qui lui sera réservée, notamment les conditions de la consultation des prestataires.

### **I. Approbation du compte rendu**

**M. Tordjman, secrétaire du CHSCT Total,** souhaite qu'il soit noté dans le précédent compte rendu sa demande d'explications sur le rôle des POA et le processus d'association.

Le compte rendu est voté à l'unanimité, sous réserve de l'ajout de M. Tordjman.

### **II. Rappel de la démarche (Ghislaine Guimont)**

Le but de cette présentation est de préciser la méthode utilisée pour la cartographie d'aléas et le contexte, et non de faire un point d'avancement du PPRT.

Un retour succinct sur le but des démarches réglementaires sur les risques est fait. Les dispositifs « piliers » sont nombreux, et la maîtrise de l'urbanisation est celle qui concerne les plans de préventions des risques technologiques (PPRT). En effet, la démarche des PPRT a été créée à la suite d'accidents historiques, et notamment de l'usine AZF à Toulouse en 2001, dont l'ampleur a été aggravée par la proximité du bâti. Feyzin est un des rares sites en France à avoir eu un accident de même ampleur, le 4 janvier 1966.

A la suite d'AZF, des modifications importantes de la loi sur les risques ont été mises en œuvre, tant sur les « porté à connaissance » que sur les servitudes d'utilité publique, dans l'objectif affiché de protéger les personnes en maîtrisant l'urbanisation.

Les PPRT s'appuient, techniquement, sur la cartographie des aléas basée sur les études de danger (EDD), définissant probabilités et intensités des phénomènes. Les EDD sont effectuées par l'exploitant, selon un canevas national, révisées tous les 5 ans de manière la plus exhaustive possible. L'examen est effectué par la DREAL, puis les EDD peuvent être expertisées par des bureaux d'étude de manière partielle ou complète.

De nombreux cadrages nationaux ont été publiés entre 2006 et 2009. En Rhône Alpes, des procédures qualité encadrent l'examen des ces EDD, de l'examen initial au final. Des tierces expertises peuvent être sollicitées en appui, mais ce n'est pas systématique (notamment quand cela a déjà été fait, ou quand des cadrages nationaux existent).

Dans le cas de Feyzin, 18 EDD ont été réalisées, pour plus de 1000 phénomènes dangereux. En 2008, les EDD les plus dimensionnantes ont servi à réaliser le périmètre des aléas lors de la mise en place de la procédure du PPRT. A la même période, de nouveaux cadrages nationaux ont été publiés.

Il est nécessaire de stabiliser les cartes à un moment donné, en travaillant par palier, pour conclure certains sujets récurrents. Ce travail a été fait à l'identique sur tous les sites de la Vallée de la Chimie. Pour Feyzin, la stabilisation a eu un spectre plus limité mais a fini par aboutir en juin 2011, et présenté en groupe technique au même moment, puis en réunion de personnes et organismes associés, ou POA, en fin d'année.

Pour la raffinerie Total, tous les phénomènes n'ont pas été revus à cette occasion : les effets toxiques non mis au format des circulaires, la cinétique lente, l'agrégation des BLEVE.

L'EDD « stockages » couvre les liquides inflammables et les GPL. Elle a été remise en décembre 2006, et a fait l'objet d'un examen initial en 2007, ainsi que d'une tierce expertise limitée à certains sujets. Le rapport de tiers expert a fait l'objet de discussions en groupe technique, et a été en partie intégré dans les cartographies d'aléas.

Sur ces sujets, d'autres réunions ont eu lieu, et ont permis, notamment, l'intégration de circulaires.

L'enjeu du phénomène de boil-over en couche mince, par rapport à celui de boil-over dit « classique », porte sur la réduction des distances d'effets.

Un cadrage national existe, et permet de déterminer les conditions d'application du boil-over en couche mince. En fonction de la caractérisation des produits, les distances d'effets ont été déterminées pour chaque bac.

La démarche a donc été appliquée de manière cohérente sur tous les bacs, et, sans éléments autres, les distances ont été stabilisées. Les évolutions réglementaires de 2008-2009 ont cependant complexifié la mise en œuvre, et du fait de la taille des stockages, les enjeux sont importants.

De plus, l'instruction conjointe des 3 PPRT de la Vallée de la Chimie est favorisée, ce qui ajoute aux contraintes de temps.

Enfin, l'accident de 1966 a créé un précédent historique qui permet d'étudier les effets concrets des explosions de bacs.

***Pas de questions sur la présentation.***

### **III. Projet de cahier des charges de la tierce expertise**

**Yves Blein**, maire de Feyzin, précise le projet de cahier des charges remis aux participants préalablement à la réunion. La tierce expertise devrait étudier deux phénomènes :

- le boil-over en cinétique lente ou la prise en compte du boil-over couche mince, lié aux caractéristiques du produit, notamment les bases oméga 13 identifiées par les services de l'Etat dans l'échelonnement des produits commerciaux et non commerciaux,
- l'agrégation des BLEVE.

En effet, la prise en compte simultanée de ces deux éléments peut aboutir à des effets très différents de ce qui a été acté sur les cartes d'aléas. Le cahier des charges reprend et explique dans le détail ces éléments.

***Pas de questions sur la présentation.***

### **IV. Présentation de Total**

**M. Poncin**, directeur de la raffinerie Total, souhaite que la raffinerie puisse exposer son point de vue, car elle est à l'origine de cette demande de réajustement des distances d'aléas. Il précise que cette demande ne remet pas en cause la sécurité des riverains.

**M. Mariotti**, responsable Environnement, Sécurité, Inspection Qualité de la raffinerie Total, explique que fin 2011, la DREAL a questionné Total sur les résultats de modélisation de l'un des bacs de la zone de stockage. Le prestataire réalisant les études de vulnérabilité pour la DREAL dans le cadre du PPRT s'étonnait alors de trouver des distances d'effet très inférieures à celles données par Total, pour le bac 363.

Total a repris les modélisations et confirmé les ordres de grandeur du prestataire. La différence entre les deux calculs vient d'une modification de la méthode, celle d'origine (utilisée par Total au début des années 2000) ne prenant pas en compte les caractéristiques des produits.

L'impact de ce nouveau calcul est très important sur la carte des aléas, et notamment sur le quartier des Razes, car la combinaison de la réduction des effets thermiques de ce bac avec d'autres phénomènes conduit à une réduction significative du périmètre des aléas.

Par courrier du 5 décembre, reçu par la DREAL la veille de la réunion des POA du 9 décembre, Total a demandé la révision de ce calcul et la prise en compte des caractéristiques des produits susceptibles d'être présents dans 4 autres bacs (afin de réduire là aussi les distances d'effets).

Le 16 décembre, une réunion avec le directeur de la DREAL a permis à Total de clarifier et de détailler sa demande, et le 13 janvier une demande de tierce expertise a été déposée, pour être soumise au vote du CLIC d'aujourd'hui.

Sans entrer dans le détail des calculs, il est important de comprendre leur importance sur les distances d'effets : il est possible, pour les effets irréversibles, de passer de 600 à 365 mètres si la nature du produit est prise en compte dans le bac 363.

Le boil-over en couche mince est communément admis dans les calculs pour des produits commerciaux tels que le fioul domestique ou le gaz de moteur. Les bacs contenant ces produits à la raffinerie sont pris en compte avec caractérisation des substances dans les cartes d'aléas.

Total propose de réaffecter 4 bacs au stockage exclusif des produits ayant les mêmes caractéristiques que les produits commerciaux ci-dessus, ce qui permettrait de réduire les distances des effets irréversibles de 656 m à 116 m. Un exemple de cartographie corrigée est proposé.

## **V. Vote du CLIC sur la proposition de tierce expertise**

Votes "contre" : 0

Abstention : tous les services de l'Etat appartenant au collège « administrations » qui se considèrent « juge et partie ».

Votes "pour" : tous les autres membres présents + Mireille Domenech-Diana (pouvoir à M. Blein), M. Laurent Mayon (pouvoir à M. Mariotti), Mme Isabelle Roy (pouvoir à M. Mariotti),

**La proposition est adoptée.**

**Jean-François Bossuat, DREAL, chef de l'UT 69**, explique la suite de la procédure : des crédits de fonctionnement du CLIC vont être affectés à cette tierce expertise. Or, ces crédits sont alimentés par le Ministère de l'écologie et du développement durable, ce qui nécessite une gestion respectueuse du code des marchés publics.

Les phases vont donc être les suivantes :

- demande de délégation de crédit,
- mise en place de la procédure *ad hoc* pour lancer officiellement la consultation, sous réserve que la commune de Feyzin transmette tous les éléments en sa possession pour définir plus précisément la mission,
- passer la commande dans les formes réglementaires du code des marchés publics.

Quelques critères restent à établir, et notamment ceux de sélection de l'offre qui sera retenue : des critères de coût ou qualitatifs peuvent être définis et affichés dans le cahier des charges.

Il est prévu ensuite de réunir un comité de suivi de la réalisation de la commande : un représentant de chaque collège du CLIC assistera au dépouillement des réponses à l'appel d'offres, puis témoigner du respect des critères de sélection, et enfin assurer le suivi avec la DREAL jusqu'à la production de la tierce expertise.

L'ensemble de la procédure prendra au minimum deux mois, en considérant qu'une "procédure adaptée" pourra être envisagée vu les montants en jeu. Le délai contractuel de réalisation de la tierce expertise n'est pas encore connu, ni la date exacte de présentation des résultats en CLIC.

### **Question sur la procédure à venir :**

#### **M. Villien, Grand Lyon, s'interroge sur le maître d'ouvrage de cette procédure ?**

**Mme Chevalier** explique que cette tierce expertise se fera sous la responsabilité de l'Etat, par délégation du Préfet à ses services techniques (la DREAL). Le financeur est donc le maître d'ouvrage. Elle rappelle la volonté de transparence des services de l'Etat vis à vis du CLIC : le cahier des charges a été transmis, le comité de suivi y sera étroitement lié.

**M. Bossuat** précise que dès lors que les crédits du CLIC sont engagés, l'usage veut que la personne morale recevant les crédits, et donc jouant le rôle de maître d'ouvrage (MO) soit la DREAL. Cependant, si un autre MO veut se positionner, il est nécessaire de présenter une structure ayant la légitimité et les pouvoirs nécessaires pour demander la délégation de crédits. Il est évident, dans ce cas, que le calendrier de mise en place sera beaucoup plus long.

#### **M. Villien s'interroge sur l'éventualité de devoir garder certains éléments de l'étude confidentiels pour des questions de process industriel.**

**M. Bossuat** considère que l'enjeu de cette tierce expertise est la réduction des périmètres, ce qui a un fort impact sur le public : il est donc indispensable de pouvoir afficher les résultats. A priori, aucune question de confidentialité ne devrait se poser sur ce dossier.

#### **M. Gadoud, riverain de Feyzin, estime que les critères qualitatifs doivent être plus importants que les critères de coût.**

**M. Bossuat** rappelle que les critères doivent être rendus publics au moment de l'appel d'offres. Ils sont donc à déterminer au préalable. Si le comité de suivi estime que les critères qualitatifs doivent être prépondérants, il n'y a pas de problème, mais cela doit être affiché dès le départ.

**Mme Chevalier** explique le principe de pondération des critères. Elle rappelle également l'importance de la totale indépendance du bureau d'études qui sera sélectionné, vis à vis de Total et de l'Etat, afin que cette tierce expertise ne soit entachée d'aucun soupçon.

**M. Geoffroy, riverain de Feyzin, demande des précisions sur la date de rendu de la tierce expertise.**

**Mme Chevalier** estime qu'un rendu à la rentrée de septembre, voire l'automne, paraît raisonnable.

**M. Poncin, directeur de la raffinerie Total,** propose que chaque collège délègue dès maintenant son représentant au comité de suivi, et que ce comité s'occupe rapidement de préparer l'appel d'offres et les critères de sélection. Sa proposition est actée, le comité de suivi est donc composé comme suit :

- Collège « collectivités territoriales » : Yves Blein,
- Collège « exploitant » : Jean-Charles Mariotti,
- Collège « riverains » : Daniel Gadoud,
- Collège « salariés » : Thierry Tordjman,
- Collège « administrations » : Jean-François Bossuat.

Le mandat de ce comité sera de présenter à chaque CLIC l'avancement de la procédure de tierce expertise.

**Sans autre question, Mme Chevalier et M. Blein remercient les participants et clôturent la séance à 15h.**

-----